

**FRAKTION**

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2013

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Entrée le:

**26 AVR. 2013**

26 86

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser plusieurs questions à Monsieur le Ministre des Finances concernant la répartition régionale des bureaux d'enregistrement et de recettes à travers le pays.

Selon mes informations, et sauf erreur, il semblerait que l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ait décidé de réorganiser ses bureaux régionaux d'enregistrement et de recettes et d'en fermer certains.

Une telle réorganisation comportera nécessairement pour les administrations communales et surtout pour les citoyens concernés de nombreux désagréments. Il est inutile de dire que la fermeture des bureaux régionaux éloigne le service public des citoyens. A terme, c'est l'intérêt général qui risque d'être lésé.

Dans ce contexte, j'aurais aimé savoir de Monsieur le Ministre des Finances :

S'il peut confirmer une réorganisation des bureaux régionaux d'enregistrement et de recettes voire la fermeture de certains d'entre eux ?

Dans l'affirmative, quels sont les bureaux concernés et quelles sont, pour chaque bureau concerné, les raisons à la base de la réorganisation voire de la fermeture ?

N'y a-t-il pas de solutions alternatives notamment à la fermeture pure et simple ?

De manière générale, comment l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines envisage-t-elle de remédier aux désagréments d'une telle réorganisation afin de préserver autant que possible l'intérêt général et de continuer à offrir aux citoyens un service public de proximité ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Léon Gloden  
Député